

PARIS, 18 juillet 1958

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DU CINEMA ET DE LA TELEVISION

(Titre provisoire) †

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

du 21 octobre 1958 à 10 heures du matin au siège de l'UNESCO, 2 place de Fontenoy, Paris 7<sup>e</sup>, au 23 octobre inclus

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
  - a) Election du Président
  - b) Adoption de l'Ordre du Jour
  - c) Election d'un Vice-Président et du Rapporteur
2. Examen du projet de statuts
3. Adoption du Rapport et des Statuts
4. Adoption du Règlement Intérieur
5. Election du Comité Exécutif prévu à l'Article 4. Par.1. du projet de statuts
6. Ratification de la nomination du Secrétaire Général proposé par le Comité Exécutif, Article 6. Par.1.
7. Fixation du Siège
8. Questions diverses

+ + + + +

† Certaines personnalités préféreraient, comme répondant le plus aux buts du Conseil, le titre suivant:

WS/07.838 "Conseil International du Cinéma et de la Télévision"